

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145/146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68	●	4
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Voir les articles 344 à 351 régissant l'implantation de constructions ainsi que la localisation des usages relatifs à un site d'extraction
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	
! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage du groupe extraction et l'usage résidentiel doit être aménagé (voir art. 68).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145/146	●	
	VI Roulottes	33		
	VIII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145/146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68	●	4
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Voir les articles 344 à 351 régissant l'implantation de constructions ainsi que la localisation des usages relatifs à un site d'extraction
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	
! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage du groupe extraction et l'usage résidentiel doit être aménagé (voir art. 68).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145/146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	●	1-2
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1-3
	IV À incidence élevée	42/64	●	1-4
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1-5
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48	●	1
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	6
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67	●	1
	II Services religieux	53/67	●	1
	III Services gouvernementaux	54/67	●	1
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	80 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
<b>NOTE 2</b>	Seules les industries légères des aliments et boissons sont autorisées
<b>NOTE 3</b>	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone
<b>NOTE 4</b>	Seul l'usage «service d'entreposage» est autorisé
<b>NOTE 5</b>	Les bars et discothèques sont spécifiquement interdits
<b>NOTE 6</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	4
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	4
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	4
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	4
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	4
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	3-4
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	12-09-2019	2019-06
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	4
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	4
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	●	6
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	4
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	4-5
	IV À incidence élevée	42/64	●	
	V Liés à l'automobile	43/64	●	4
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	4
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67	●	
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	4
	IV Services divers	55/67	●	3-4
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	40 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	12-09-2019	2019-06
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
<b>NOTE 5</b>	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone
<b>NOTE 6</b>	Seules les industries légères des aliments et boissons sont autorisées

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	4
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	4
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	4
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	4-5
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64	●	4
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	4
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	4
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	4
	IV Services divers	55/67	●	3-4
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	12-09-2019	2019-06
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
<b>NOTE 5</b>	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone



USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	4
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	4
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	4
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	4-5
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48	●	
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	3
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
	Nbre de logements max.	89	4

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	12-09-2019	2019-06
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
<b>NOTE 5</b>	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145/146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	20 %
	Nbre de logements max.	89	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	140	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	15-06-2017	2017-04
	15-07-2021	2021-04-08

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation